

Anne-Catherine Menétrey-Savary  
Mars 2019

---

## **A quoi sert une Commission parlementaire des visiteurs de prisons ?**

L'interview de Clause Schwab Président de la Commission des visiteurs de prisons du Grand Conseil vaudois a eu lieu le 14 novembre 2018. Elle a porté sur les buts, le fonctionnement, les moyens d'action et les recommandations de la commission.

*Question : A quoi sert la commission des visiteurs de prisons ?*

Conformément à la loi, elle a pour mission de surveiller les conditions de détention dans les établissements vaudois. Le canton de Genève a ce type de commissions depuis le 19<sup>ème</sup> siècle alors que dans le canton de Vaud, cela ne date que d'une douzaine d'années. A l'origine, il s'agissait d'un comité de visiteurs, composé pour moitié d'experts nommés par le Conseil d'Etat et pour moitié de députés, présidé par un des experts du Conseil d'Etat. Cette configuration posait deux problèmes : d'une part, en cas d'égalité des voix, le président tranchait ce qui donnait de fait un poids prépondérant au Conseil d'Etat ; d'autre part, en tant qu'organe à moitié législatif et à moitié exécutif, ce comité ne pouvait pas rapporter devant le parlement. Depuis 2012, la commission est composée de sept députés élus par le Grand Conseil, auxquels sont adjoints un certain nombre d'experts, quatre actuellement, compétents dans des domaines comme la médecine, la formation ou l'exécution des peines. Concrètement, nous allons chaque année visiter toutes les prisons du canton, et, à un rythme plus lent, les pénitenciers hors du canton où sont détenues des personnes condamnées par le canton, de même que les établissements de détention administrative situés à Genève. Une semaine avant notre visite, nous adressons aux établissements une annonce en sept ou huit langues pour informer les détenus qu'ils peuvent s'inscrire pour un entretien.

*Q. Cette information est-elle facilement accessible à tous les détenus ?*

En général oui, mais on a parfois remarqué que dans certains établissements l'affichage n'était pas satisfaisant et nous avons demandé un changement. Les personnes qui veulent être entendues s'inscrivent. Sur environ un millier de détenus vaudois, nous avons eu des entretiens avec 194 d'entre eux en une année, soit environ 20% en une année. Cela nous donne une vue transversale de la situation. Ces entretiens sont confidentiels : leur contenu n'est pas révélé, même si des notes sont prises par les députés. Cette règle de confidentialité complique un peu les choses car nous avons toujours des entretiens avec la direction de l'établissement après la visite et nous ne pouvons pas révéler ce qui a été dit ; c'est assez délicat. Il arrive, selon les cas, qu'on demande au détenu concerné la permission de faire état de ses déclarations auprès de la direction afin que des demandes très concrètes puissent être relayées. Après quoi on établit un rapport destiné au directeur de l'établissement, au Service pénitentiaire et au Département. Il n'est pas public. Un rapport global et synthétique est élaboré chaque année, à la fois factuel (nombre de personnes rencontrées, infrastructures, conditions de détention) et plus approfondi, englobant les points marquants des entretiens et le dialogue avec la direction. En conclusion, nous formulons des recommandations et nous évaluons la suite donnée aux recommandations des années précédentes. Ce document est public. Le dernier rapport, déposé en juillet 2018, comporte quatorze recommandations.

*Q. Quel genre de recommandations faites-vous?*

Souvent, il s'agit de questions très concrètes : problème de douche, accès au téléphone, liens avec l'extérieur. On relève aussi, parfois, des problèmes de rapports avec les agents pénitentiaires

*Q. Est-ce que ces recommandations impliquent des changements plus profonds que simplement l'accès aux douches ?*

Tout à fait. Le gros point noir des prisons vaudoises, c'est la surpopulation, en particulier dans les cellules de l'hôtel de police. Les conditions de détention y sont inadmissibles et contraires à la loi. Des détenus y sont restés jusqu'à cinq semaines, alors que le maximum admis est de 48 heures. Ces cellules sont en sous-sol, sans lumière naturelle, sans aération, sans eau. Cette situation n'est pas acceptable. Ce n'est pas le travail de la police de s'occuper des détenus à la place des agents de détention formés pour cela. C'est un des principaux points sur lesquels la commission insiste particulièrement. Mais ce n'est pas le seul. Les difficultés et les retards constatés dans l'élaboration des plans d'exécution de la sanction, exigés par le code pénal, nous préoccupent beaucoup également. Il faut admettre que la procédure est compliquée : plusieurs intervenants doivent donner leur avis : les responsables de l'exécution des sanctions dans les établissements, des criminologues rattachés au Service pénitentiaire, les experts de l'Office d'exécution des peines, et encore ceux de la Commission de dangerosité. La commission fait pression pour que ces procédures soient simplifiées. Les retards ont des incidences importantes car sans ce plan le détenu est privé de perspectives concernant ses possibilités de congés, de sorties, voire de libération conditionnelle. Nous avons mis également un fort accent sur l'accès au travail et à la formation. Sur ce point, les conditions ont changé : pour pouvoir faire un CFC en prison, il faut avoir une très longue peine, c'est une limitation problématique. De plus, les formations requièrent souvent un accès à internet, ce qui soulève la question de la sécurité.

Les recommandations que nous formulons dans notre rapport peuvent poser des problèmes d'articulation avec le travail de la Commission de gestion. J'en ai été membre pendant dix ans avant d'être président des visiteurs et ça m'aide à voir, dans nos observations, ce qui relève de la gestion et qu'il faut lui transmettre, par exemple les questions concernant la dotation en personnel ou la formation. Le canton a fait un gros effort pour engager davantage d'agents de détention, mais c'est plus difficile avec les intervenants éducatifs et les assistants sociaux : on constate un taux de rotation du personnel important. On recrute souvent des jeunes qui ne connaissent pas la prison et qui ne tiennent pas le coup. C'est un problème qui concerne la Commission de gestion et pas la nôtre.

*Q. Peut-on dire que la Commission des visiteurs est une voix qui compte dans la politique pénitentiaire du canton ?*

Je dirais que oui, dans la mesure où elle est très cohérente par rapport à son mandat. Le problème c'est que ce mandat a des limites que nous ne pouvons pas dépasser : nous ne pouvons pas empiéter sur les procédures judiciaires. Quand on entend certains détenus, il arrive qu'on se pose des questions sur la manière dont la justice a fonctionné. Pour nous, c'est un dilemme, mais on doit se rendre à l'évidence : ce n'est pas de notre compétence car l'indépendance de la justice est un principe qu'on ne peut pas changer.

*Q. L'ancienne présidente de la Commission des visiteurs, Mireille Aubert a publié récemment une chronique à propos de l'affaire Légeret : elle regrettait de ne pas avoir pu prendre position sur la manière dont il a été jugé et les témoignages postérieurs qui n'ont pas été pris en considération. Est-ce que c'est un cas où la commission ne peut rien faire ?*

Exactement. Mireille Aubert a vu François Légeret plusieurs fois et maintenant elle devrait s'exprimer en tant que citoyenne et pas comme ancienne présidente de la commission. C'est une source de difficultés et ça dessert notre travail. J'estime que nous sommes beaucoup plus forts quand nous nous limitons strictement à notre mandat.

*Q. Est-ce que cela signifie que vous devez vous abstenir d'exprimer vos opinions personnelles? Dans ce cas, ce travail doit être un peu frustrant? Avez-vous l'impression que vous faites quand même bouger les choses?*

Oui, j'ai l'impression qu'on fait bouger les choses, mais dans un cadre qui, malheureusement ou heureusement, ne remet pas en question la séparation des pouvoirs. Si je devais avoir un immense doute sur le bien-fondé de l'obligation de taire mes avis personnels, je trouverais cohérent de démissionner de cette commission et d'agir comme citoyen. Mais je ne le fais pas car même avec ce cadre rigide, je pense qu'on peut faire bouger les choses. Encore l'autre jour j'ai reçu une lettre d'un détenu qui demandait la visite en prison d'un médecin pour que cet examen lui permette de faire prolonger son permis poids lourd. C'est tout bête, mais c'est important : il garde ainsi la possibilité de retrouver du boulot à la sortie. Quand on arrive à faire le nécessaire, on se sent utile et la personne concernée nous dit merci. En fait, il faudrait qu'il y ait davantage de visiteurs bénévoles pour ce genre de problèmes à régler. Quant à notre Commission, elle peut quand même avoir une certaine influence sur les directions d'établissements ou sur les chefs de service avec lesquels nous discutons régulièrement. C'est ainsi qu'on avance, même si on n'arrive pas à résoudre tous les problèmes tels que la détention dans les zones carcérales de la police, ou la surpopulation au Bois Mermet ou à la Croisée. Mais nous avons pu intervenir à propos de désordres dans l'administration, par exemple dans la comptabilité de l'argent des détenus, ou à propos de la manière dont l'information est transmise. Nous avons insisté pour que les prisons révisent la pile de règlements et de directives accumulées au cours des années et mettent à disposition des détenus une information de base fiable pour éviter la circulation de rumeurs et le tam-tam entre détenus. Il faut qu'ils sachent en arrivant quels sont leurs droits et leurs devoirs. Sur ce plan, une harmonisation entre les divers établissements serait nécessaire, même si chacun a ses spécificités. Cela permettrait d'éviter des tensions.

Un autre point sur lequel nous avons pu faire changer les choses concerne les transferts de détenus. Dans le canton, il y a 22'000 transferts par année, effectués par la police, pour amener les gens chez le juge, à leur procès, à l'hôpital ou dans une autre prison. Or pour effectuer ces déplacements, la police ne dispose que d'une ambulance ou d'une voiture sécurisée, le fameux « panier à salade » où les détenus sont coincés dans des sortes de cages. En plus, avec l'ambulance, il faut une cohorte de policiers pour l'accompagner. Ce n'est ni adéquat ni discret. Sur ce point, notre intervention a été utile : l'année prochaine on aura un véhicule intermédiaire qui permettra de concilier les exigences de sécurité avec les droits des détenus.

*Q. Quand il y a eu cette polémique autour de la lettre adressée par une septantaine de détenus de Bochuz au Grand Conseil, avez-vous été surpris? A vos yeux, était-ce prévisible qu'une telle protestation s'exprime? Il s'en est suivi un débat assez vif sur le plan politique : quel rôle votre Commission a-t-elle pu jouer dans ces circonstances?*

Cette affaire a éclaté au tout début de la législature, alors que notre Commission comportait cinq nouveaux membres et deux « anciens » qui n'étaient en charge que depuis deux ans. Comme président, j'avais prévu de commencer tranquillement notre travail parce que certains collègues n'avaient jamais mis les pieds dans une prison. Face à cet événement imprévu nous pouvions envisager une visite surprise aux EPO, une procédure autorisée à condition qu'on avertisse la cheffe du département la veille, laquelle n'a pas le droit d'informer ses subordonnés. Le problème, c'est qu'on aurait eu de la peine à trouver les personnes à interroger, parce qu'elles sont occupées dans

les ateliers ou ailleurs. Nous avons donc décidé de faire rapidement une visite annoncée, ce qui a permis à 51 détenus de faire une demande d'entretien. Nous avons donc consacré deux jours à les entendre. C'était avant qu'une demande de Commission d'enquête parlementaire soit déposée au Grand Conseil.

Pour répondre à la question : c'est vrai que, dans un sens, ce qui s'est passé était prévisible. Bon... dans de tels cas, il y a toujours un prétexte, en l'occurrence un ballon de football perdu, incident peut-être provoqué volontairement par les détenus. Il faut dire que le football, contrairement aux autres sports, est le lieu des règlements de compte entre détenus. Toujours est-il qu'ils ont demandé la démission du directeur et de la personne responsable des sports. Nous reconnaissons qu'il y avait effectivement un problème à ce niveau à Bochuz. Le directeur n'était jamais visible, jamais sur le terrain. Il faut également reconnaître qu'on a vingt ou trente ans de retard dans les prisons vaudoises. La malheureuse affaire du décès de Skander Vogt a provoqué un choc qui a fait un peu bouger les choses. Depuis, le canton s'efforce de rattraper le retard, mais c'est toujours difficile d'obtenir des crédits pour les prisons.

*Q. Dans quels domaines ce retard est-il le plus patent ?*

Ce retard se marque d'une part dans l'équipement, et d'autre part sur le personnel, à savoir le nombre de collaborateurs et leur formation. Actuellement, les EPO disposent d'une équipe qui « tient la baraque » si on peut dire, mais il faudrait plus. En matière d'équipement, l'insuffisance des places d'accueil est responsable de la surpopulation carcérale. La question a été débattue lors des « assises de la chaîne pénale » le 10 décembre dernier, mais je ne sais pas dans quelle mesure les causes de la surpopulation ont été clarifiées. En effet, il faut prendre en compte le fait que le canton de Vaud, avec le canton de Genève, est celui qui emprisonne le plus et celui qui libère le moins. Le Service pénitentiaire fait figure d'hôtelier qui ne peut pas refuser les clients ni les expulser : il n'a pas de pouvoir d'intervention sur les jugements. La surpopulation carcérale est également due à l'augmentation du nombre d'étrangers en situation illégale en Suisse. On les garde enfermés par crainte qu'ils ne disparaissent dans la nature, mais comme on doit de toute manière les expulser, on peut se demander s'il ne faudrait pas les laisser partir ? Au pays de la loi, c'est quelque chose qu'on n'a pas le droit de dire ! Le Service pénitentiaire est assez démuni pour faire face à ces problèmes : quatre chefs de service s'y sont succédé depuis douze ans, et Madame Sylvie Bula, en charge de ce service depuis six ans, ne dispose pas des soutiens nécessaires : son adjoint est d'ailleurs directeur ad interim des EPO, car jusqu'ici ce poste n'a pas pu être repourvu. Cette situation est inquiétante. Il faut dire que c'est un poste qui exige une présence, selon les circonstances, sept jours sur sept et 24 heures sur 24, avec un salaire qui n'est pas très attractif. Nous sommes dans une situation difficile. Certes, le projet de construction des Grands Marais, sur le site de Bochuz offrira deux cents places en 2025, et 400 plus tard. Mais l'orientation actuelle de la politique pénale fait douter que les choses changent vraiment. Cela signifie qu'on va devoir continuer à tolérer les incarcérations dans les zones carcérales de la police.

*Q. Est-ce que le travail de votre Commission a contribué à modifier votre vision de la prison et votre réflexion sur la sanction pénale ?*

Tout à fait ! Nous avons été amenés à réfléchir à des questions qui dépassent le cadre de notre mandat. C'est notamment le cas au sujet de la trop faible part accordée aux autres modalités de sanctions que l'emprisonnement, telles que les arrêts domiciliaires ou les travaux d'intérêt général (TIG). Cette situation découle en partie du coup de frein très net qui a fait suite aux affaires Marie et Adeline, c'est clair. On peut cependant juger positivement la modification apportée par la révision du code pénal par laquelle les TIG ne figurent plus comme une peine faisant partir du jugement, mais comme une modalité d'exécution qui peut être décidée par l'Office d'exécution des peines. Nous allons examiner les statistiques en janvier avec la Fondation de probation et on verra si ce

changement a permis d'augmenter les TIG. C'est évidemment à partir de nos constats sur le terrain que nous sommes amenés à nous poser des questions comme celle des alternatives à la prison, ou celle de la pratique du Ministère public quand il choisit quasi systématiquement d'incarcérer une personne qu'il interpelle. Il en va de même pour la politique insatisfaisante concernant les libérations et les réinsertions. Jusqu'ici, le poids a été mis sur le sécuritaire et donc sur les agents de détention. Il importe maintenant de fortifier le social et l'éducatif, de lui donner plus d'épaisseur et plus de durée.

*Q. Est-ce que votre travail pourrait avoir un impact dans l'opinion publique ? Le fait que des députés de tous les partis investiguent ce domaine peut-il modifier la manière de considérer la prison ?*

Pour le public, l'opinion dominante reste que les prisons sont des hôtels 5 étoiles. En revanche dans la Commission, ce qui me frappe, c'est l'absence de divergences politiques. Nous travaillons sur des réalités concrètes, sur des constats : tout le monde voit la même chose. Cela me rassure en tant que président parce que cela a redonné de la crédibilité à une commission qui avait été très contestée lors de la législature précédente. Sur le plan politique, il y a eu la demande de l'UDC de mettre sur pied une Commission d'enquête parlementaire (CEP), procédure extrêmement rare qui a été finalement refusée par le Grand Conseil. Une CEP aurait-elle pu travailler mieux que la Commission de gestion ou notre Commission ? Toutes les deux, en automne 2017, ont fait un gros travail pour identifier les problèmes, rapporter, relancer le Conseil d'Etat afin qu'il réponde aux observations et aux recommandations. En revanche, sur le terrain, la Commission n'a pas de problème de ce type: ses membres ont vite compris les problèmes, même ceux qui découvraient le monde carcéral. Il n'y a pas besoin d'une formation particulière pour constater que l'enfermement prolongé dans les cellules de la police est inacceptable, aussi bien pour les détenus que pour le personnel.

*Q. La Commission reçoit-elle parfois des sollicitations de la part d'autres personnes que les détenus, par exemple de leurs proches ?*

Jusqu'à maintenant, jamais.

*Q. Dans un cas particulier, nous avons eu le sentiment que l'accès à votre Commission n'est pas très facile car il faut faire une demande écrite. Selon 24 Heures [voir bulletin 23], vous avez semble-t-il renoncé à tenir des permanences ouvertes à tous : est-ce que cela rend plus difficile de vous rencontrer ? Et si oui, les détenus choisissent-ils d'autres canaux pour de plaindre de leurs conditions, par exemple en écrivant à Infoprisons ?*

Ce qui m'a énervé dans le papier de 24 Heures, c'est qu'il présente cette suppression comme une décision récente alors qu'il y a déjà deux ans que l'ancienne Commission avait pris cette décision, compte tenu du fait que les détenus étaient généralement occupés ailleurs au moment des permanences, et que, dans les faits, la permanence n'était guère utilisée. Nous sommes néanmoins en train de réfléchir à une formule plus souple : par exemple en prenant du temps lors de la visite d'ateliers pour permettre aux détenus de nous rencontrer. Mais il faut garder à l'esprit les réalités concrètes des prisons : pour chaque détenu qui souhaite nous rencontrer il faut organiser une conduite par un agent de détention. On ne rencontre pas les gens comme dans un moulin : c'est horriblement compliqué. Pour nous aussi : la dernière fois que nous sommes allés aux EPO, il a fallu plus de vingt minutes pour arriver à entrer dans le pénitencier à cause des mesures de sécurité. Mais cette question est pertinente. Nous avons complété l'annonce de notre visite par un alinéa précisant que les détenus peuvent en tout temps adresser une demande de rencontre.

Une des difficultés constatées avec les plaintes de détenus, c'est qu'elles émanent parfois de personnes en état de délabrement psychique. Je reçois des lettres qui n'ont ni queue ni tête. Certains souffrent de troubles avant d'entrer en prison, mais c'est peu dire que leur santé ne s'améliore pas en détention car il n'y a pas de suivi à long terme: ils ne voient que des assistants qui défilent. Avec

les personnes psychologiquement fragiles, en particulier celles qui se plaignent de mauvais traitements, il faut décoder le message, arriver à saisir ce qui se passe. J'ai pu constater qu'en général on reçoit très peu de plaintes contre les agents de détention. S'il y a des cas d'agressions, ce sont souvent des détenus qui interviennent pour protéger les agents de détention!

*Q. Toujours dans l'article de 24 heures, il est question d'un règlement de la Commission qui aurait changé. L'auteur fait aussi allusion à des divergences de vue entre l'ancienne présidente Mireille Aubert et vous au sujet de la suppression de la permanence. Qu'en est-il au juste?*

Le règlement n'a pas changé mais jusqu'à récemment on considérait qu'il n'était pas public. Suite à une demande fondée sur le principe de la transparence, la présidence du Grand Conseil l'a rendu accessible aux médias. Il n'y a pas de divergence avec Mireille Aubert sur ce point ni sur la question de la permanence qui avait été supprimée lors de la précédente législature. C'est même sous sa présidence que ce règlement a été élaboré. Les médias ne résistent pas toujours à la tentation de sortir une citation de son contexte pour susciter la polémique. Mais lorsque la Commission publie son rapport, avec quatorze recommandations de fond, ces mêmes médias sont curieusement muets. Alors que le rapport est public, il aura fallu attendre des semaines pour que Le Matin Dimanche en parle.

*Q. L'article donne aussi la parole à un avocat qui se demande si votre Commission n'est pas qu'une mesure alibi. Quant à certains députés, probablement de droite, ils vous reprochent de faire du social déguisé.*

Je laisse à cet avocat la responsabilité de ses propos, alors que nous avons eu un échange constructif avec une délégation de l'Ordre des avocats vaudois ! Sommes-nous une « commission alibi » ? Non ! Nous ne nous bornons pas à parler avec les détenus : il est aussi important que les autorités et notamment le Service pénitentiaire sachent que les prisons sont surveillées et, indirectement, aussi leur travail. Si d'autres services de l'Etat avaient également affaire à une telle commission il y aurait bien des choses qui changeraient dans l'administration ! En ce qui concerne l'aspect social, notre commission n'entend pas se substituer aux organismes existants. Avec l'accord des personnes détenues, elle préfère signaler aux instances responsables des situations qui demandent une intervention plus personnalisée. Cette politique permet à la commission de se recentrer sur sa mission, l'examen des conditions de détention, et de travailler sur des recommandations à court ou long terme.

*Q. Avez-vous l'impression d'être crédibles aux yeux des détenus ? Vous voient-ils comme des délégués de l'autorité ou comme des gens à qui on peut parler librement ?*

J'ai l'impression que du côté des détenus, ça joue. Le problème, c'est qu'on ne leur donne pas toujours raison sur les plaintes qu'ils expriment ou les requêtes qu'ils formulent. Mais si on comprend qu'un détenu est en grande difficulté, on lui consacre plus de temps qu'aux autres.

*Q. Est-ce qu'une commission comme la vôtre aurait pu éviter le drame de la mort de Skander Vogt ?*

Non ! Il a été victime d'une cascade de décisions judiciaires et d'un enchaînement de circonstances. La privation de liberté est une mesure extrêmement grave qui ne convient à personne, mais pour certains détenus, surtout pour les cas psychiatriques, la prison constitue un milieu particulièrement néfaste. Nous avons un problème avec l'augmentation du nombre de condamnations à des mesures thérapeutiques ou des internements, car on ne dispose pas de lieux appropriés. Cette question est loin d'être résolue dans le canton : faut-il une prison psychiatrique ou un hôpital carcéral ? On n'a pas de solution actuellement. La Commission n'aurait donc rien pu faire directement. Mais indirectement, elle peut contribuer à faire changer la vision du monde politique sur la prison, parce

que des députés de tous les partis, qui peut-être ne connaissaient rien à ce monde-là, découvrent une réalité nouvelle.

*Q. Avez-vous rencontré des cas de suicide ou de tentatives ?*

Pas que je sache, mais c'est toujours un risque.

*Q. Des directives de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) concernant la réduction des risques pour les toxicomanes en prison, sont en cours de mise en œuvre. Pour le canton de Vaud, la personne responsable de ce projet, Nicolas Pythoud [voir son interview dans le bulletin n° 24 ] dit se heurter à une résistance politique. Il semblerait que la Cheffe du Département n'est pas favorable à la mise à disposition de seringues stériles. Quant aux détenus, ils ont récemment exprimé leurs réticences face aux contrôles d'urine. Votre Commission a-t-elle fait des observations sur ce sujet ?*

Oui. La drogue entre en prison. Pour ce qui concerne les contrôles d'urine il faut reconnaître qu'il y a eu des maladroites. Mais on a des protocoles et ils doivent être respectés ; les détenus le savent. La question des contrôles d'urine est exemplaire du difficile équilibre à trouver entre les exigences sécuritaires et le respect de ce qui reste d'autonomie aux personnes incarcérées. Du point de vue de l'hygiène, des progrès ont été faits, en particulier pour la distribution des médicaments, qui se déroule sous le contrôle d'une permanence des infirmiers. On constate cependant que, suivant les établissements, les relations ne sont pas toujours bonnes entre le médical et les surveillants. C'est un domaine à investiguer, probablement avec le médecin responsable qui remplacera le Dr. Gravier qui part à la retraite l'année prochaine.

*Q. Peut-être une dernière question : est-ce que la Commission a fait des observations particulières sur la situation des femmes ?*

La Commission a demandé la création d'un secteur psychiatrique pour les femmes. Il y a là une lacune qui entraîne des remarques récurrentes. Par ailleurs, nous avons pris connaissance des questions liées à la présence des enfants en bas âge, jusqu'à trois ans, auprès de leur mère. Là nous avons des cellules aménagées à disposition. Ces situations exigent de grands moyens. La prison de Lonay a pu bénéficier de l'aide d'un jeune en service civil qui pouvait amener les enfants à la garderie, mais ce n'est pas durable. Il faut bricoler avec les règlements sur l'accueil de la petite enfance qui prescrivent des conditions de domiciliation inadaptées.

*Q. Et les détenus LGBT ? Ces situations existent-elles ? Les agents sont-ils formés ?*

Il y a une sensibilisation, mais ça ne va pas plus loin. S'il y a vraiment eu un changement de sexe, la situation est claire. Ce sont les cas où l'identité n'est pas déterminée qui posent problème, soit entre détenus, soit avec les gardiens. Ce sont surtout les détenus condamnés pour des actes pédophiles qui sont le plus à protéger car ils sont l'objet de comportements méprisants, voire violents, de la part des autres détenus et de certains gardiens.

*Un mot de conclusion ?*

Ou plutôt trois... La Commission des visiteurs n'est qu'un rouage dans la grande machine à sanctions, mais elle peut contribuer 1° à sensibiliser l'ensemble des députés aux conditions de détention ; 2° compléter le travail de la Commission de gestion en la rendant attentive à des questions qu'elle ne peut pas voir, car elle n'a pas un accès direct aux personnes détenues ; 3° trouver des solutions dans des situations individuelles problématiques.